

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 26 MARS 2019**

~ ~ ~

**Compte rendu d'affichage**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Conseil au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2019, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

**Ont donné pouvoir** : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents excusés** : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 février 2019 est adopté.

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Désignation des Maires référents pour les Comités restreints du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Communes rurales Isère et Communes rurales Rhône

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DESIGNE** après accomplissement des formalités réglementaires, comme référent pour les Comités restreints du CISPD les personnes suivantes :

**Communes rurales Isère**

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER	Monsieur Christophe CHARLES

**Communes rurales Rhône**

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Thérèse COROMPT	Madame Claudine PERROT-BERTON

2. JAZZ A VIENNE – Bilan financier 2018 et budget prévisionnel 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du compte administratif 2018 et du budget prévisionnel 2019 de l'EPIC Jazz à Vienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. TOURISME – Contrat de Performance des Alpes de l'Isère (CPAI) Isère Rhodanienne : Etude prospective pour la qualification et le développement de la base nautique de Condrieu

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PROPOSE** à la programmation 2019 du Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) Isère Rhodanienne la réalisation d'une étude prospective pour la qualification et le développement de la Base nautique de Condrieu.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. TOURISME – Convention Vienne Condrieu Agglomération - Parc du Pilat

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat touristique entre le territoire du Parc du Pilat et Vienne Condrieu Agglomération joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession d'un terrain sur la zone d'activités « La Noyerée III » à l'entreprise BV PLOMBERIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la cession du terrain cadastré ZB 198p d'une surface d'environ 816 m<sup>2</sup> sise à Luzinay « La Noyerée III », à l'entreprise BV PLOMBERIE, domiciliée 72 chemin de la Marjotière à Luzinay (38200), représentée par M. Vivien BARRE, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaises (ADERLY)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) sur la période 2019-2022, à hauteur de 10 000 € chaque année.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de partenariat pour l’animation de la pépinière d’entreprises 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat pour l’animation de la pépinière pour 2019, les crédits sont inscrits au budget (antenne : 6205 ; nature : 6288).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Territoire d’Industrie

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

**APPROUVE** la participation de Vienne Condrieu Agglomération au dispositif Territoires d’Industrie.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l’artisanat et des services avec point de vente

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

**APPROUVE** le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Mama trotter	3 000 €	3 000 €	14 956 €
Scarpa del Tempio	3 000 €	3 000 €	10 162 €
Candice Confection	2 573 €	2 573 €	8 577 €
La Romaine	3 000 €	3 000 €	16 000€
Kajiro Sushi	3 000 €	3 000 €	16 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Soutien 2019 à Vienne Atout Commerce

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE** :

**APPROUVE** l’octroi d’une subvention maximale de 20 000 € à l’association Vienne Atout Commerce pour l’organisation des événements économiques 2019. Les crédits sont inscrits au budget 2019 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Colombe

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Sainte-Colombe
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Sainte-Colombe et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

12. HABITAT – Programme Local de l'Habitat de la Région de Condrieu : Signature de la convention d'objectifs avec Soliha Rhône - Grand Lyon

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet de convention proposé et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à Soliha Rhône- Grand Lyon d'un montant maximum de 14 500 € TTC par an : une partie forfaitaire de 8 000 € et une partie variable pouvant aller jusqu'à 6 500 € en fonction du nombre de visites et de dossiers réalisés.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. HABITAT – Programme Local de l'Habitat : programmation 2019-2021 des opérations de logement social

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 abstentions)** :

**APPROUVE** la programmation d'opérations de création et de réhabilitation de logements sociaux pour la période 2019-2021, telle qu'elle apparait dans le tableau annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. HABITAT – Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**VALIDE** l'engagement de l'élaboration du PLH de Vienne Condrieu Agglomération, selon les modalités prévues par le législateur.

**APPROUVE** les modalités de concertation ci-dessus exposées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLH, à rechercher toutes les possibilités de financements, et à engager toutes les démarches s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à informer l'ensemble des institutionnels, partenaires et parties prenantes du lancement du PLH, et de ses modalités d'élaboration et de concertation.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » réglementaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. HABITAT – PLH - Règles d'attribution des garanties d'emprunts sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (7 abstentions)** :

**APPROUVE** le principe d'une garantie d'emprunt sur tout le territoire communautaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 sous réserve de l'engagement de la commune et à quotité équivalente.

**APPROUVE** le principe d'une garantie d'emprunt jusqu'à 50% au plus du montant des prêts souscrits par un opérateur social pour une opération de production, de réhabilitation, d'acquisition-amélioration ou de rachat de logements locatifs sociaux.

**APPROUVE** le principe d'une garantie d'emprunt jusqu'à 50% au plus du montant des prêts souscrits par un opérateur social pour la production de logements en accession sociale financés avec un Prêt Social Location-Accession (PSLA). La garantie sera accordée pour la période locative ; dans la limite de la durée de la levée d'option définie dans le contrat « location-accession » établi pour chaque opération et sera reconductible 1 fois.

**APPROUVE** le principe d'une garantie d'emprunt jusqu'à 50% au plus du montant des prêts souscrits par un opérateur social pour des travaux de résidentialisation de logements locatifs sociaux dans le cadre d'un programme national de rénovation urbaine.

16. EMPLOI INSERTION – Extension du Plan Local Insertion Emploi sur le périmètre de l'Agglomération et signature de l'avenant n°1 au protocole d'accord 2014-2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°1 au protocole d'accord du PLIE 2014-2020 portant sur l'extension du PLIE aux 30 communes de l'Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. PETITE ENFANCE – Approbation du règlement d'attribution des places en crèche des Etablissements Petite Enfance gérés par L'Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le règlement d'attribution des places en crèche des Etablissements Petite Enfance.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. PETITE ENFANCE – Bâtiments Petite Enfance : conventions de répartition des charges liées aux bâtiments entre Vienne Condrieu Agglomération et la ville de Vienne

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention de répartition des charges de l'équipement Petite Enfance de Malissol entre Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne.

**APPROUVE** la convention de répartition des charges de l'équipement de la Clé des Champs entre Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. PETITE ENFANCE – Multi accueil Gem'minis : Convention de mutualisation des services techniques et répartition des charges du bâtiment

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la Convention de mutualisation des services techniques et de répartition des charges du bâtiment du Multi accueil Gem'minis avec la commune d'Estrablin.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. PETITE ENFANCE – Convention entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse sur Rhône pour la répartition des charges communes liées à l'équipement Petite Enfance et au Centre Social

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la Convention entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse sur Rhône pour la répartition des charges communes liées à l'Equipement Petite enfance et au centre social.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. PETITE ENFANCE – Acquisition tènement immobilier à Moidieu-Détourbe pour l'aménagement d'une micro crèche

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'acquisition d'une partie du tènement sis 15 chemin du moulin à Moidieu-Détourbe, cadastrée AS 1p, d'une surface totale de 636 m<sup>2</sup>, moyennant le prix d'un euro.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. VOIRIE ET RESEAUX – Ville de Vienne : aménagement de la rue Teste du Bailler – convention de maîtrise d'ouvrage unique

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Vienne, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Teste du Bailler à Vienne.

Les crédits correspondants sont prévus au budget, article 2317, service Voirie, opération 184, fonction 822, antenne 4300.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

23. ASSAINISSEMENT – Ajustement des modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par le budget annexe de l'assainissement au budget général

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par le budget annexe de l'assainissement au budget général selon les modalités définies ci-dessus.

**DIT** que les sommes remboursées par le budget annexe de l'assainissement au budget principal seront calculées à partir des montant prévisionnels inscrits lors du vote des deux budgets primitifs.

**DIT** que les titres de recettes seront émis par le budget principal à l'encontre du budget assainissement sur une base trimestrielle selon les modalités définies ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. ASSAINISSEMENT – Acquisition parcelle cadastrée AK 114p située à Chasse/Rhône pour un poste de refoulement d'eaux usées

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 114p sise lieudit Serrin à Chasse-sur-Rhône, d'une surface d'environ 426 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 0,40 €/m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. GEMAPI – Engagement à la démarche PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) sur le bassin versant des 4 vallées

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**CONFIRME** son engagement à la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant des 4 vallées.

**S'ENGAGE** à participer activement à la mise en œuvre du PAPI d'intention par la nomination d'un représentant au sein des instances de pilotage et de suivi des actions dédiées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la lettre d'intention et tous documents afférents à la présente délibération.

26. TRANSPORTS ET MOBILITES – Avenant n°5 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

27. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - compte rendu de mandat - information au Conseil Communautaire sur les décisions du président et la passation de marchés à procédure adaptée

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N°19-02 : Convention opérationnelle de partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur Vienne Condrieu Agglomération – Phase concertation

N°19-05 : Convention avec le département de l'Isère de mutualisation des locaux du RAM les P'tits Mariniers à Chasse sur Rhône pour les permanences du département

N°19-06 : Bail précaire de courte durée avec la Société IHMTEK

N°19-07 : Bail précaire de courte durée avec la Société « L'ACCORDEUR »

N°19-08 : Convention de servitude assainissement – copropriété « Le Panoramic » à Sainte Colombe

N°19-09 : Retrait de la garantie d'emprunt de 710 400€ accordée à la SEMCODA par la décision n°18-52 du 12 avril 2018 du Président de Vienne Condrieu Agglomération

N°19-10 : Convention de servitude de canalisation d'assainissement avec l'Association Foncière Intercommunale de Luzinay - St Just Chaleyssin – Villette

N°19-11 : Garantie d'emprunt de 4 503 € - ADVIVO – Accélération du programme d'investissement haut de bilan - Construction neuve de logements sociaux aux Côtes d'Arey

N°19-12 : Garantie d'emprunt de 99 497 € - ADVIVO – Réhabilitation de logements sociaux - Saint Martin II à Vienne.

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M19-001: accord cadre à bons de commande conclu sans montants minimum ni maximum avec le groupe TOTAL France pour la fourniture de carburants

M19-002: marché conclu avec l'ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE pour la poursuite de la révision du PLU de Longes pour un montant de 1 311 € H.T.

M19-003: marché conclu avec l'entreprise ELYFEC pour la mission SPS liée aux travaux de restructuration du centre village de Serpaize (groupement de commande avec la commune pour un montant de 1525 € H.T. (part commune 762,50€ HT et part Vienne Condrieu Agglomération : 762.50 € HT)

M19-004: marché conclu avec l'entreprise SBH pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 1 pour un montant de 50 255,45 € H.T.

M19-005: marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 2 pour un montant de 6 604 € H.T.

M19-006: marché conclu avec l'entreprise BONIN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 3 pour un montant de 43 565,53 € H.T.

M19-007: marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 4 pour un montant de 19 600 € H.T.

M19-008: marché conclu avec l'entreprise DIC pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 5 pour un montant de 113 281,11 € H.T.

M19-009: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 6 pour un montant de 5 309,08 € H.T.



M19-010: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 7 pour un montant de 19 184,1 € H.T.

M19-011: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 8 pour un montant de 75 000,00 € H.T.

M19-012: marché conclu avec l'entreprise RENE MOLE pour les travaux de réaménagement de locaux concernant la pépinière d'entreprises à Vienne, lot 9 pour un montant de 88 160,24 € H.T.

M19-013: marché conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour la réalisation d'un système de gestion intégrée des eaux pluviales, renouvellement du réseau d'assainissement, AEP et voirie (groupement de commande avec le syndicat des eaux du nord de Vienne) pour un montant de 546494,11 € H.T. (part Vienne Condrieu Agglomération : 523 087,31 € HT et part Syndicat : 23 406,80 € HT)

M19-015: accord-cadre à bons de commandes conclu avec l'entreprise ALPHA pour la réalisation de documents imprimés - lot 1: Flyers et affiches pour un montant maximum de 40 000 € H.T. et pour une durée maximum de 2 ans

M19-016: accord-cadre à bons de commandes conclu avec l'entreprise ALPHA pour la réalisation de documents imprimés - lot 2: dépliants pour un montant maximum de 60 000 € H.T. et pour une durée maximum de 2 ans

M17-030 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise ELAN DEVELOPPEMENT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'extension de la halte fluviale de Vienne pour un montant de 9 800 € H.T.

M18-032 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise GUERIN Logistique pour la gestion des déchets ménagers et assimilé lot 3: collecte du verre en apport volontaire pour un montant inchangé.

M18-033 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise GUERIN Logistique pour la gestion des déchets ménagers et assimilé lot 4 : collecte du verre en apport volontaire pour un montant inchangé.

M17-057 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements et accessoires de sécurité pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

M18-066 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise LACOSTE pour la fourniture administrative de bureau pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

M18-173 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INAPA pour la fourniture de papiers pour imprimante, photocopieur et autres papiers graphiques lot 1 : papiers blancs classiques et recyclés pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

M17-003 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise TAMO pour la fourniture et livraison de trousse de 1ers secours pour un montant inchangé (ajout de prix au BPU).

Fin de séance à 20h30

Vu pour affichage  
Le Président  
Monsieur Thierry KOVACS

Vienne, le  
Le secrétaire de séance  
Monsieur Bernard LINAGE